Berdorf, le 25 novembre 2026
(jusqu'au 5 janvier 2027 inclus)

Avis
en matière de protection et de gestion des eaux

Conformément aux dispositions de l'article 24 §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no. EAU/AUT/26-0802 du 02 novembre 2026 de Monsieur le Ministre de l'Environnement

le requérant: **Adm. des Ponts et Chaussées - Service régional d'Echternach**

a été autorisé sur le territoire de la commune de Berdorf

à la stabilisation des berges entre le cours d'eau « Sûre » et la PC3 à Bollendorf-Pont.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, tous les intéressés peuvent interjeter un recours contre la décision précitée devant le Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,

Claude OE

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Le Bourgmestre,

Joé NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 25 novembre 2026

Le Secrétaire communal,

Claude OE

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Le Bourgmestre,

Joé NILLES

Administration communale de Berdorf
5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tél : +352-790187-1 Fax : +352-799189

KlimaPakt
Meng Gemeng engagéiert sech

Personne de contact:
M. David Schuster
Tél : +352-790187-39
david.schuster@berdorf.lu